

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LA TOUSSAINT, 1er Nov.

—CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE : Ordinations à la cathédrale de Montréal; nominations ecclésiastiques, du diocèse de Montréal; instruction de Sa Grandeur Mgr Seghers à N.-Dame; visite de Son Exc. le commissaire apostolique à St-Louis du Mile-End; bénédiction de cloches à Ste-Anne de la Péra-de; changements ecclésiastiques, diocèse de Rimouski; nécrologie, mort de M.



SOMMAIRE

l'abbé Alexis Josse Martineau.—PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL, Commencements de la congrégation N.-Dame, pose de la première pierre de N.-D. de Bonsecours LES TROIS MESSES DU 2 NOVEMBRE. — LETTRE PASTORALE DE S. EM. LE CAR. CAVEROT, promulguant l'Encyclique *Humanum genus*. — NAPLES PENDANT LE CHOLÉRA.— MENDIANTE LE MATIN, COMTESSE LE SOIR.— Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent

MONTREAL.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 27 octobre.—Saint-Bruno.
Mercredi, 29 “ —Saint-Augustin.
Vendredi, 31 “ —Villa-Maria.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 26 Octobre — 21^e Dimanche après la Pentecôte.--
Patronage de la B. V. Marie, double majeur, orn.
blcs. En ce jour on annonce la fête des saints
apôtres Simon et Jude pour mardi ; la fête de la
Toussaint pour samedi et le jeûne de la veille.

Lundi, 27 Octobre — Vig. de SS. Simon et Jude, ornements violets.

Mardi, 28 “ — SS. Simon et Jude, Ap., 2 classe, dble, orn. rges.

Mercredi, 29 “ — De la Férie, ornements ver.

Jedi, 30 “ — Du St Sacrement, semi-double, ornements blancs.

Vendredi, 31 “ — Vigile de la Toussaint, *Jeûne*, ornements violets.

Samedi, 1er Novembre — La Toussaint, 1^{re} classe, dble, orn. blcs. (D'OBLIC.)

OFFICES EXTRAORDINAIRES

CATHÉDRALE.—Mercredi 29, à 7 h. grand'messe pour les bienfaiteurs de l'évêché. Samedi 1er novembre, grand'messe et vêpres pontificales.

LE JÉSUS.—Jedi 30, célébration dans cette église de la fête du bienheureux Alphonse Rodriguez. Samedi 1er grand'messe à 10 heures, sermon par le R. P. Pichon, S. J. Salut le soir.

NAZARETH.—Dimanche 26, messe à huit heures, instruction.

SAINTE-CÉCILE.—Dimanche 26, bénédiction de 3 cloches par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

Dimanche 26, solennité des Titulaires des églises paroissiales du T. S. Rédempteur et de St-Raphaël, à l'île Bizard.

LA TOU^R SAINT.

Cette fête a été instituée pour honorer tous les saints qui règnent dans le ciel. Son origine remonte à l'année 607, où Boniface IV, ayant purifié le Panthéon, le dédia, sous l'invocation de la très-sainte Vierge et de tous les martyrs. Le pape Grégoire IV l'introduisit en France dans le IX^{me} siècle, et elle y fut bientôt universellement adoptée. L'Eglise s'est proposé, dans cette solennité, de rendre à Dieu des actions de grâces pour les bienfaits dont il a comblé ses élus ; de nous exciter à imiter leurs vertus en nous mettant sous les yeux cette multitude de saints de tout âge, de tout sexe et de toute condition, et en nous faisant contempler le bonheur ineffable dont ils jouissent, et auquel nous sommes appelés ; de solliciter la bonté céleste en faveur de ses enfants par les mérites de ces puissants intercesseurs ; de les mettre à portée de réparer les fautes qu'ils peuvent avoir commises dans la célébration de chaque fête particulière, et de glorifier le Seigneur dans les saints qu'ils ne connaissent pas ou dont la fête n'a pas de jour fixe parmi les fidèles. Que de reproches n'avons-nous pas à nous faire sur ce dernier point ! Suppléons aujourd'hui, par notre ferveur, aux manquements occasionnés par notre lâcheté dans les autres fêtes de l'année : celle-ci les comprend toutes ; elle est encore l'image de la fête éternelle que Dieu célèbre dans le ciel avec tous les saints. Joignons nos louanges à celles de ces bienheureux ; bénissons le Seigneur avec eux de ce qu'il leur a fait ressentir avec tant de tendresse l'effet de sa miséricorde, et de ce que en particulier il les a enrichis avec tant de magnificence de tous les trésors de la grâce et soupignons après le moment qui nous réunira à eux dans le ciel.

 CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Ordination à la cathédrale par Sa Grandeur Mgr C. J. Seghers, archevêque d'Oregon City, le 19 octobre 1884.

Sous-diaconat : M. J. A. Durand, Montréal.

Diaconat : MM. J. Tellier Lafortune et E. Lessard, Montréal.

Par décision de sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal, ont été nommés :

9 Octobre 1884. M. F. X. Rabeau, vicaire à Saint-Joseph de Montréal.

21 octobre 1884 M. N. Gauthier, vicaire à Saint-Rémi, M. A. Lapalme vicaire à Saint-Charles Borromée de Joliette.

Dimanche dernier, à Notre Dame, Sa Grandeur Mgr Seghers, archevêque d'Orégon, a prêché, devant près de dix mille assistants, en faveur de ses œuvres des missions. Nous allons reproduire, aussi exactement que possible, cette instruction d'un si puissant intérêt.

Quelque triste et pénible qu'il soit de venir demander des secours, a dit Sa Grandeur, il y a plaisir à venir faire un appel, en faveur des missions du diocèse de Vancouver, dans cette ville de Montréal et devant des Canadiens. Les Canadiens, en effet, ont élevé tant d'églises et établi tant de communautés, qui se répandent au loin dans tous les diocèses, qu'à l'exemple de saint Paul, on peut dire d'eux qu'ils ont le cœur ouvert pour toutes les églises.

D'ailleurs, en demandant pour les missions de Vancouver, je demande pour une œuvre canadienne, car ces missions ont été fondées par deux Canadiens : Mgr Blanchet, premier archevêque d'Orégon, à qui j'ai succédé, en 1881, et Mgr Demers, premier évêque de Vancouver, que j'avais remplacé à Victoria, en 1873.

Je vais donc, mes chers chrétiens, vous solliciter en faveur de l'œuvre des missions lointaines. Et pour cela, je vais faire connaître ces œuvres et les travaux des missionnaires dans ce pays.

Mais je dois d'abord répondre à une question que vous pouvez m'adresser. Pourquoi, étant archevêque d'Orégon, venez-vous nous parler des missions de Vancouver? La réponse est bien simple. L'année dernière, me trouvant à Rome avec les autres archevêques des Etats-Unis pour les préliminaires du futur concile de Baltimore, je m'entretenais avec Son Éminence le cardinal Préfet de la Congrégation de la Propagande de l'État du diocèse de Vancouver. Son Éminence exprimait un vif regret de voir ce diocèse sans évêque, car le prêtre qu'on avait désigné pour ce poste était malade et n'avait pu s'y rendre. Que faire, ajoutait Son Éminence? Rien n'est plus simple, répondis-je. Votre Éminence trouvera facilement un archevêque pour l'Orégon, permettez-moi de redevenir évêque de Vancouver. Ma proposition fut acceptée par Son Éminence et ratifiée par le Souverain Pontife.

Le diocèse de Vancouver comprend deux parties : l'île même de Vancouver, dans la Colombie anglaise, et, dans les Etats-Unis, le territoire d'Alaska, ou Amérique Russe, ainsi nommé parce que ce territoire faisait partie de la Russie avant d'avoir été acheté par les Etats-Unis.

L'île de Vancouver jouit d'un climat tempéré, ni trop chaud, ni trop froid. La population comprend des blancs et des indiens ou sauvages. Les blancs viennent de tous les pays, il y a parmi eux des Anglais, des Irlandais, des Français, des Allemands. Les indiens sont maintenant pour la plupart catholiques.

L'Alaska est un vaste pays au nord-ouest de ce continent. Là résident 60,000 indiens infidèles, et, hélas ! il n'y a pas en ce moment un seul prêtre parmi eux. En 1879, j'y avais fait bâtir une chapelle, un humble presbytère et j'y avais mis un prêtre. Mais

par suite de privations et de maladie, il a été obligé de revenir à Vancouver. Et alors, mes chers chrétiens, se produisit un fait touchant de foi chrétienne. Une femme indienne, récemment convertie, alla se mettre à genoux, tous les dimanches, devant l'église, priant et invoquant Jésus-Christ pour qu'Il daigne renvoyer ce prêtre dans son église. Oh ! j'en ai la douce espérance, les prières de cette indienne seront exaucées.

Les indiens infidèles de l'île Vancouver n'avaient pas de culte public ; ils adoraient le soleil, la lune, la mer et ses poissons. Cependant, ils avaient une idée d'un Dieu créateur, aussi ont-ils accepté sans objection la prédication d'un seul Dieu créateur de toutes choses. Leurs mœurs étaient barbares et cruelles. En voici un exemple. Les habitants de deux villages de la partie occidentale de l'île se faisaient la guerre ; les vainqueurs, ayant fait prisonnier le chef ennemi, le placèrent au milieu d'eux et l'un des leurs, le prenant par le cou avec la main gauche, lui coupa la tête avec la main droite et se barbouilla la figure avec le sang qui s'échappait de ce tronc décapité. Leurs mœurs, qui étaient très corrompues, sont devenues très pures depuis leur conversion.

Voici comment j'eus l'occasion de convertir ces infidèles qui, avant 1869, n'avaient été visités par aucun prêtre. A cette époque, à la suite d'un naufrage sur leurs côtes, ils avaient commis un assassinat ; je me rendis chez eux, à bord d'un vaisseau anglais, pour assister les deux indiens qui avaient été condamnés à mort. J'eus le bonheur de les convertir et ils moururent en criant : "*Il n'y a qu'un seul Dieu.*" Je fis alors une première prédication. J'y retournai, en 1874, avec un autre prêtre ; je visitai tous les indiens de cette côte en leur prêchant notre sainte religion. Pour rendre les prédications compréhensibles pour ces natures abruptes, on leur montre une grande carte sur laquelle sont retracées par des gravures toutes les vérités catholiques ; on leur en fait l'explication ; on leur enseigne des prières et on leur apprend des cantiques. Après avoir parcouru deux fois cette côte, j'avais obtenu d'excellents résultats : les indiens avaient appris, dans leur langue, des prières, des cantiques et, avec le prêtre qui m'accompagnait, nous avons baptisé 960 enfants. Il y a maintenant trois églises bâties et quatre prêtres travaillent à catéchiser ces enfants des forêts.

Quelquefois, cependant, les instincts cruels reprennent le dessus chez quelques-uns d'entre eux, témoin le malheureux fait suivant : Vers la fin d'octobre 1875, le chef du village, tombé malade ou feignant de l'être, appela le prêtre auprès de lui. Dès qu'il fut arrivé, l'indien prend son fusil et le blesse à la main, le prêtre se sauve, l'indien le poursuit et le blesse de nouveau dans le dos. Le prêtre tombe à genoux ; des indiens accourent à son secours et le transportent à son presbytère. Puis sept d'entre eux se hâtent de venir à Victoria n'apprendre cette triste nouvelle en m'apportant cette lettre du prêtre : " Monseigneur, je me meurs ; un indien

“ vient de me tirer deux coups de fusil. Que Votre Grandeur puisse trouver un autre prêtre pour prendre ma place ; tel est le dernier vœu de votre serviteur mourant.” Je partis de suite et fus assez heureux pour sauver la vie de ce bon prêtre que j'amenaï avec moi à Victoria. Au moment de mon départ, les indiens m'entourèrent, en me suppliant de leur renvoyer leur prêtre ; je le leur promis, et, en effet, au bout de quelques mois, il revint à sa mission.

Je vais maintenant mes chers chrétiens, vous parler des missions de l'Alaska. C'est un pays où les frimas, la neige et la glace règnent continuellement. Une des trois visites que j'y fis dura un an, de juillet 1877 à juillet 1878. Pendant toute cette année, je suis resté sans communication avec le reste du monde. Aussi je n'ai appris la mort de Pie IX que six mois après ce douloureux événement. Je fus ainsi le dernier évêque à connaître la fin du saint Pontife. Je rencontrais, en 1877, dans ce pays lointain cinq Canadiens dont l'un, que la reconnaissance me fait un devoir de nommer, s'appelait François Mercier. Voulant visiter tous les indigènes pour leur prêcher l'évangile, j'arrivai sur les bords du grand fleuve Youkon, long d'environ mille lieues, large d'une lieue et j'établis mon quartier général à Noulato. J'appris le russe, que les indigènes comprennent au moyen d'interprètes, pour leur faire le catéchisme. Je fis quatre voyages sur la glace pendant l'hiver. En été tout voyage est impossible, car le pays : n'est alors qu'un marécage immense.

La végétation est des plus restreintes dans ce pays : quelques pins, bouleaux, peupliers, mais qui ne sont pas plus hauts que des buissons, de la mousse et quelques chétives fleurs.

Mon premier voyage, dirigé vers le Nord-Est, me fit atteindre un point peu éloigné du cercle polaire arctique ; j'y rencontraï une tribu très sauvage.

J'allai ensuite au Nord-Ouest chez une tribu qui écoula avec beaucoup de docilité mes prédications.

Je fis un troisième voyage le long du fleuve vers le Sud-Ouest et je parcourus 300 milles pour aller et autant pour revenir.

Enfin je terminai par l'Est, où je rencontraï des indiens de l'intérieur, venus en grand nombre pour vendre des pelleteries.

Ces voyages ne se font ni en voiture ni à cheval, mais en traîneaux, trainés par des chiens esquimaux, au poil blanc, et ayant l'aspect de loups. Ces chiens n'aboient jamais, ils manifestent leur joie ou leur colère par des hurlements. Sur ces traîneaux, on place les provisions et les couvertures et on y attache 7, 9, 11, même 13 chiens, de manière qu'il y en ait toujours un seul, comme chien de tête. On n'est pas assis dans ces traîneaux car on ne pourrait endurer le froid ; on tient avec les mains le derrière du traîneau, courant quand les chiens courent, marchant, quand ils marchent.

Pour nourriture dans ce pays, il n'y a ni bœufs, ni moutons, ni porcs, ni pommes de terre, ni légumes, seulement de la fleur de

farine importée, du poisson de rivière, quelquefois du saumon et du chevreuil. J'ai mangé de l'ours et de la graisse d'ours; quelquefois, j'ai dû manger du poisson cru.

Nous passions parfois la nuit dans des maisons d'indiens qui sont non sur terre mais sous terre, à une assez grande profondeur; elles ont de 12 à 15 pieds de large et on y pénètre, en rampant, par un étroit couloir. On y couche sur la terre, enveloppé dans sa couverture, l'air y est tellement vicié que je me hâtais d'en sortir pour respirer un air plus pur. Quand on ne peut trouver de maison pour passer la nuit, on couche dehors; on fait un trou carré dans la neige, on amoncelle la neige et le bois que l'on peut avoir du côté du nord, pour se garantir du vent, on fait le feu du côté du sud et, roulé dans sa couverture, on se couche les pieds vers le feu. Malgré ces précautions, il m'est arrivé d'avoir ma barbe gelée autour de la bouche et d'être obligée d'attendre de l'avoir fait dégeler pour pouvoir parler. Le froid est si grand dans ces contrées que parfois le thermomètre y descend à 60 degrés sous zéro Fahrenheit, soit 92 degrés sous glace.

Il y a dans ce pays un bien immense à faire, s'il plaît à Dieu que je puisse trouver des missionnaires pour les y envoyer.

Aussi je m'adresse à votre charité, mes chers chrétiens, au nom de Celui qui a dit: "Celui qui donne un verre d'eau au moindre de mes frères, fait un acte de charité qui ne restera pas sans récompense." Et les moindres de ses frères sont bien ces pauvres indiens. C'est donc pour eux que je vous demande une obole, et que je demande vos prières.

Pendant la messe une quête en faveur de l'œuvre des missions de Vancouver faite par les prêtres du séminaire a donné pour résultat environ 206 piastres.

Ce résultat fait le plus grand honneur à la piété et à la générosité des paroissiens de Notre-Dame et nous savons que sa Grandeur Mgr Seghers en a été profondément touché.

Le même jour Mgr Seghers a prêché à Saint-Jacques et à Saint-Joseph.

Son Excellence le commissaire apostolique a dernièrement officié à la messe à l'église de Saint-Louis du Mile-End et a donné la sainte communion à environ 400 enfants.

Après la cérémonie M. Beaubien présenta au nom de l'assistance une adresse à Son Excellence, qui y répondit et donna ensuite la bénédiction au nom de Léon XIII aux nombreux assistants.

Son Excellence visita ensuite le couvent des sœurs de la Providence.

Demain dimanche, Sa Grandeur Mgr Seghers prêchera en anglais, le matin à Saint-Patrice, dans l'après-midi à Sainte-Anne.

Mardi prochain, fête de SS. Simon et Jude, sera le 32^{me} anniver-

saire de la consécration de Sa Grandeur Mgr Jos. Larocque, évêque titulaire de Germanicopolis et le 10me anniversaire de Sa Grandeur Mgr Joseph Thomas Duhamel.

Judi, 30 octobre Sa Grandeur Mgr Bourget, archevêque titulaire de Martianopolis atteindra sa 85me année.

La Semaine religieuse prie Sa Grandeur de daigner agréer en ce jour ses sentiments de profond respect et de vénération.

Évêché de Montréal,
19 octobre 1884.

M. l'abbé Alexis Josse Martineau, ancien chapelain du couvent de Longueuil, décédé hier à l'Hôtel-Dieu, était membre de la société d'une messe.

Une bénédiction de trois cloches a eu lieu le 16 octobre dernier à Sainte-Anne de la Pérade. L'église était brillamment décorée, et on admirait les trois cloches, toutes parées de fleurs et de guirlandes blanches et roses.

Sa Grandeur Mgr Laflèche a fait la bénédiction; M. Caron, vicaire-général a prêché.

Les parrains et marraines étaient :

Hon R Masson, futur lieutenant-gouverneur et Mde Dr Ross ; hon. Dr Ross, premier ministre et Mde Nazaire Gagnon ; hon. M. et Mde Blanchet ; Dr Dubord ; rév. M. Caron et Mme Jos Laflèche ; rév. M. Denis Gérin, curé de Saint-Justin et Mde J. A. Gagnon ; M. H. Montplaisir et Mde Dr Tremblay ; Dr Méthot et Mde Pelletier ; M. A. Laflèche et Mde Lanonette ; M. R. Trudel et Mde Frenette.

Voici d'après la *Gazette des Campagnes* les changements ecclésiastiques qui ont eu lieu dans le diocèse de Rimouski, pour l'année 1884-85 :

M. F. X. Cloutier est nommé secrétaire et chancelier du diocèse ; M. le chanoine P. J. Saucier, supérieur, directeur des ecclésiastiques et professeur de théologie ; M. Luc Rouleau, directeur des écoliers et professeur de théologie ; M. Jos. de Champlain, professeur de philosophie ; M. Ant. Bérubé, préfet des études, et professeur de physique ; M. Sifroid Sirois, procureur et économiste ; M. Narcisse Lévesque Lafrance, curé de Saint-Jérôme de Matane ; M. Jos-Oct. Béland, curé de Saint-Joseph de Lepage ; M. J. B. Alph Bédard, curé de Saint-Pierre et Saint-George de Malbaie ; M. Aug. Gagnon, curé de Saint-George du Port Daniel ; M. Oct. Drapeau, jr, curé de Saint-Charles de Caplan ; M. Léon d'Auteuil, curé de Notre-Dame des Sept Douleurs ; Mgr Charles Guay, protonotaire apostolique *ad instar*, missionnaire de Sainte-Anne de Restigouche ; M. Achille Thibault, missionnaire de Sainte-Rose du Dégelé ; M. Elias Morris, vicaire de Saint-Germain de Rimouski ; M. Antoine Leblanc, vicaire de Saint-Bonaventure ; M.

C. E. Trudel, vicaire de Notre-Dame des Neiges de Trois-Pistoles; M. Philémon Côté, vicaire de Saint-Georges de Cacouna; M. Régis de Beaumont, vicaire de N-Dame de Carleton; M. Joseph-Cajétan Bérubé se retire temporairement de l'exercice du ministère par défaut de santé.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Alexis Josse Martineau, décédé à l'Hôtel-Dieu le 18 courant, était né à l'Assomption le 1er juin 1816. Il reçut la prêtrise le 4 juin 1843, jour de la Pentecôte, dans l'église Saint-Jacques de Montréal, et occupa ensuite les postes suivants : vicaire à Rigaud pendant trois ans; curé à Sainte-Marthe de 1846 à 1856; curé à Saint-Urbain de 1856 à 1866; chapelain au couvent de Longueuil pendant 4 ans; chapelain au couvent de la Miséricorde à Montréal pendant près d'un an. M. l'abbé Martineau redevint ensuite chapelain du couvent de Longueuil pendant trois ans, et de là chapelain au Bon-Pasteur de Montréal pendant trois ans pour retourner le 2 octobre 1877 à Longueuil comme chapelain.

Retiré depuis quelque temps à l'Hôtel-Dieu de Montréal, c'est là que cet excellent et digne prêtre s'endormit dans les bras du Seigneur.

PETITES FLEURS RELIGIEUSES DU VIEUX MONTRÉAL

XVI.

COMMENCEMENTS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME—POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS.

Depuis son arrivée à Villemarie, 1653, la sœur Marguerite Bourgeoys n'avait pu accomplir sa mission dans la colonie par suite de la mort prématurée des enfants qui y étaient nés, " Dieu prenait les prémices." Enfin, en 1658, elle put exercer son zèle pour l'enfance.

Plusieurs enfants étant nés et la population devant s'augmenter, M. de Maisonneuve jugea que le moment était venu de remplir les engagements pris, en 1640, par les Associés de Montréal de fonder une communauté chargée d'élever les enfants français et sauvages. Il donna donc, le 22 janvier 1658, à la sœur Bourgeoys, qui jusque alors avait habité dans le Fort, une maison pour s'y loger et pour y recevoir les enfants.

" Quatre ans après mon arrivée, dit la sœur Bourgeoys, M. de Maisonneuve voulut me donner une étable de pierre pour en

“ faire une maison et y loger les personnes qui feraient l'école :
 “ Cette étable avait servi de colombier et de logé pour les bêtes à
 “ corne. Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter par
 “ une échelle par dehors pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis
 “ faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les
 “ enfants. J'y entrais le jour de sainte Catherine de Sienne, 30
 “ avril 1658. Ma sœur Marguerite Picault, qui avait été ensuite
 “ Mme Lamontagne, demeurait alors avec moi, et là je tâchais de
 “ recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre. ”
 Cette maison, située près de l'hôpital, avait trente-six pieds de long
 sur dix-huit de large, un terrain contigu de dix-huit perches était
 destiné à servir de lieu de récréation aux enfants.

Trente avril 1658 ! date mémorable ; car elle fixe les commence-
 ments, commencements bien humbles, comme on l'a vu, de cet
 institut qui a poussé des rameaux si vivaces et si multiples non
 seulement au Canada, mais aux Etats-Unis, où il possède de nom-
 breux et superbes établissements pour “ le plus grand avantage de
 la religion et de la société. ”

Le zèle de la sœur Bourgeois ne s'étendit pas aux seuls enfants
 en âge d'aller à l'école. Elle voulut aussi donner de bons exemples
 aux jeunes filles, d'un âge plus avancé et leur faire connaître la
 piété et la charité. Dans ce but, elle établit, le 2 juillet 1658, à
 l'instar de ce qui se faisait à Troyes, la *Congrégation externe* qui fut
 alors, pour Villemarie, comme elle l'est encore aujourd'hui pour
 Montréal, la source de bénédictions constantes. De là est venu le
 nom de *Congrégation* donné à la maison d'école où se réunissaient
 ces demoiselles.

L'établissement naissant devait donner ses soins aux enfants
 sauvages aussi bien qu'aux français ; son importance était même
 plus profonde alors pour les enfants sauvages, car c'était à eux
 surtout qu'il était essentiel de faire connaître Dieu, et de leur
 apprendre à l'aimer et à le servir. Aussi M. de Maisonneuve ayant
 obtenu qu'une Iroquoise lui donna sa fille âgée de neuf mois, dont
 elle prenait peu de soins, s'empressait-il, après l'avoir tenue sur les
 fonds baptismaux et lui avoir donné le nom de *Marie des Neiges*, de
 la confier à la sœur Bourgeois. “ Le P. LeMoyné dit-elle, a assuré
 “ que c'était la première baptisée des Iroquois, et cette enfant est
 “ morte à dix ans dans notre maison. ”

En parlant de la mort de cette jeune enfant, M. Dollier de Casson
 dit : “ Le 11 du mois d'août 1662, une petite sauvagesse nommée
 “ Marie des Neiges, qui promettait beaucoup, est morte à la Con-
 “ grégation chez la sœur Bourgeois qui l'avait élevée depuis
 “ l'âge de dix mois avec des soins et des peines bien considérables,
 “ dont elle a été payée par la satisfaction que l'enfant lui donnait.
 “ A cause de l'amitié qu'on portait à cette enfant, on a voulu res-
 “ susciter son nom par une autre petite sauvagesse, à laquelle on a
 “ donné le même nom au baptême. Cette deuxième étant aussi
 “ décédée, on en a pris une troisième envers laquelle on s'est

“comporié de la même façon et à qui on a donné le nom de *Marie des Neiges*. Que si celle-ci ne meurt pas plus criminelle que les autres, après avoir demeuré ici-bas toutes trois dans la Congrégation de Montréal, elles auront l'honneur d'être, j'espère, toutes trois au ciel, pour toute l'éternité, dans cette Congrégation qui suit l'Agneau immaculé avec des prérogatives toutes spéciales.”

* * *

La grande dévotion de la sœur Bourgeoys à la T. S. Vierge l'avait portée l'année d'avant, à entreprendre l'érection d'une petite chapelle dédiée à la toute puissante patronne de Villemarie. Elle voulait, en élevant cette chapelle, exciter davantage la dévotion des colons envers Marie, et aussi en faire un témoignage de leur reconnaissance. Dans ce but, après en avoir reçu l'autorisation du P. Pijart, jésuite, qui desservait la colonie, elle se mit à l'œuvre au printemps de 1857, en associant à sa pieuse entreprise tous les colons, qui répondirent à son appel, comme le constate la sœur Bourgeoys dans les lignes suivantes : “J'excitai le peu de personnes qu'il y avait alors ici à amasser des pierres pour la chapelle, et je demandai quelques journées à ceux pour qui je faisais quelque travail (d'aiguille). On charriait du sable, et les maçons s'offrirent. Le Père Pijart nomma la chapelle *Notre-Dame de Bon-Secours* ; le P. le Moyne mit la première pierre, et M. Closse, qui tenait la place de gouverneur, en l'absence de M. de Maison-neuve, fit graver sur une lame de cuivre l'inscription nécessaire. Enfin les maçons commencèrent et posèrent les fondements.”

Au printemps suivant la sœur Bourgeoys fit appel de nouveau au zèle des colons. M. de Maison-neuve, qui était alors de retour, fit abattre des arbres pour la charpente et aidait lui-même à les traîner hors du bois.”

Les travaux furent, quelques temps après, interrompus par le départ de la sœur Bourgeoys pour la France, où elle accompagna Mlle Mance. Dans ce voyage, la sœur Bourgeoys avait pour but de chercher parmi ses anciennes compagnes de Troyes quelques filles zélées pour l'aider dans sa tâche, car elle n'avait avec elle que Marie Picault.

LES TROIS MESSES DU 2 NOVEMBRE.

Le *Journal de Rome* publie les intéressants détails qui suivent : Depuis des siècles, les prêtres du royaume d'Aragon jouissaient du privilège de célébrer, au jour des Morts, deux messes s'ils étaient prêtres séculiers, trois s'ils étaient réguliers. Sur les instances des rois d'Espagne et de Portugal, Benoît XIV, par sa constitution *Quod expensis*, du 26 août 1748, établit indistinctement

le privilège des trois messes à tous les prêtres de ces royaumes et de leurs dépendances, comme on peut le lire au *Bullaire*, ce monument impérissable de science liturgique, de dignité pontificale et de sage discipline.

Ce privilège, dont la teneur, du reste, ne mentionne, ni dans l'exposé, ni dans la concession, aucune des clauses restrictives qui coupent court à toute autre instance du même genre, ne pouvait manquer d'exciter une louable et sainte envie parmi les prêtres des autres nations. Mais les pétitions adressées au Saint-Siège, pour obtenir l'extension à l'Église universelle, de cette précieuse faveur, ont été, pendant ces dernières années, plus nombreuses et plus pressantes. C'est ainsi que, en 1873, l'archevêque d'Udine présentait à Pie IX, de douce et glorieuse mémoire, une supplique dont les motifs, à dix ans de distance, n'ont rien perdu de leur force ni de leur actualité.

“Des anciennes fondations de la piété catholique, disait le prélat, les unes ont été perdues, ou ne suffisent plus au temps présent; les autres, et en plus grand nombre, ont été usurpées, sous prétexte de légalité, par des mains rapaces et sacrilèges. Par ailleurs, le nombre des prêtres diminue de jour en jour, de telle sorte que les suffrages liturgiques, pour les âmes du purgatoire, sont aujourd'hui bien rares, comparativement aux premières années de ce siècle, et ils deviendront encore plus rares, puisque la charité des fidèles, surtout parmi les riches, n'a plus, hélas! sa vie puissante et sa générosité d'autrefois.”

A cette supplique, Pie IX fit répondre par le cardinal Patrizi, en date du 27 septembre 1873, que la Sacrée-Congrégation des Rites serait saisie de cette question si importante et attendrait l'adhésion d'un plus grand nombre d'évêques.

Entre temps, ces adhésions arrivaient nombreuses, et l'année suivante, Pie IX écrivait à l'évêque de Nueva-Cacerès une lettre que nous croyons devoir traduire intégralement, à la louange du Saint-Pontife :

“Votre ardente piété envers les âmes qui souffrent dans les flammes expiatoires a été pour Nous une douce consolation, et Nous voulons vous donner l'assurance que Nous-même ne désirons rien tant (*nihil magis optare*) que de voir ces âmes chéries de Dieu plus largement soulagées par la charité et les suffrages de l'Église militante.

“Aussi avons-nous de grand cœur recommandé votre supplique à Notre Sacrée-Congrégation des Rites, et Nous veillerons, avec un soin jaloux, à ce que toutes les demandes semblables de Nos vénérables frères les évêques soient recueillies, afin de les soumettre à un pieux et diligent examen.

“En donnant à votre sainte pensée les éloges qu'elle mérite, Nous voulons, vénérable frère, vous exprimer la haute et pleine satisfaction que Nous en avons éprouvée.”

Depuis une réponse si encourageante, le nombre des *postulata* a

considérablement augmenté, surtout en Italie, grâce aux soins du comité catholique de Milan, dont le zélé secrétaire, M. le chevalier Paul Brambilla, a répandu à profusion des copies de la supplique de Mgr l'archevêque d'Udine.

On espérait que la grâce sollicitée serait d'abord étendue à l'Italie, au Canada, aux missions dont les évêques, pour la grande majorité, ont envoyé leurs adhésions. Mais Sa Sainteté Léon XIII a déclaré ne vouloir l'accorder qu'à toute l'Église en même temps. De là la nécessité d'attendre de nouvelles adhésions qui, jointes à celles déjà reçues, donnent le nombre voulu.

Or, tout fait espérer que cette attente ne sera pas longue. En effet, déjà on a reçu les votes favorables d'environ 80 archevêques et 400 évêques, parmi lesquels 13 cardinaux.

Ont signé de semblables pétitions le clergé romain, les généraux d'ordres et les supérieurs de congrégations qui résident à Rome : augustins, bénédictins, carmes, capucins, conventuels, observantins, dominicains, jésuites, minimes, oratoriens, passionnistes, rédemptoristes, théatins, etc.

Notre devoir à nous, simple soldats de l'Église militante, est d'offrir à Dieu d'incessantes et ferventes prières pour le succès d'une affaire si propre à procurer sa plus grande gloire, à sanctifier les fidèles, qu'elle élèvera davantage vers le surnaturel, et à soulager nos chers défunts.

En finissant, nous prions nos confrères de la presse catholique, de tous les pays, de vouloir bien reproduire cet exposé, par charité pour les âmes du purgatoire.

Nous espérons que, bientôt, le 2 novembre sera pour elles une fête de Noël.

LÉTTRE PASTORALE DU CARDINAL ARCHEVÊQUE DE LYON.

En promulguant l'Encyclique *Humanum Genus*, les évêques français ont tous montré, dans leurs lettres pastorales, beaucoup de fermeté pour dénoncer aux fidèles les maux causés par la franc-maçonnerie et une grande résolution pour la combattre. Ces graves documents ont fortement déplu, cela va sans dire, à la franc-maçonnerie gouvernementale ; mais la lettre du cardinal-archevêque de Lyon a eu le privilège d'exciter parmi les gouvernants une telle colère qu'il a été un moment question de la déférer au conseil d'État. Nous allons en faire connaître les principaux passages.

Son Éminence le cardinal Caverot constate d'abord que, loin d'être une déclaration de guerre, l'Encyclique "est un cri d'alarme, rien de plus, rien de moins." Dans ce document le pape dévoile le mal

et en indique les remèdes. "Tout catholique instruit doit en prendre une connaissance attentive et réfléchie," et pour ceux dont l'esprit n'est pas assez cultivé pour la bien comprendre, Son Éminence, dans sa lettre, donne en les expliquant, un extrait des enseignements de l'Encyclique.

Après avoir montré que depuis la chute originelle le genre humain a été partagé en deux camps opposés et que la guerre n'a jamais cessé d'exister entre le bien et le mal, le courageux prélat ajoute :

" Peu après la naissance de la secte, malgré le mystère dont elle s'enveloppait, et peut-être même à cause de ce mystère, les pontifes romains ne tardèrent pas à pressentir les dangers qu'allaient courir la religion et l'ordre public. Sans hésiter, ils jetèrent le cri d'alarme que vient de faire retentir Léon XIII, et signalèrent l'ennemi aux princes et aux peuples chrétiens. Clément XII, en 1738, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX, renouvelèrent, à plusieurs reprises, cette première condamnation. Mais les avis du Saint-Siège ne furent pas écoutés..... Dans l'espace d'un siècle et demi la secte avait pris une incroyable extension, et, grâce au nombre et à l'importance de ses adeptes, parmi lesquels comptaient même des têtes couronnées, elle en vint peu à peu à exercer sur les États modernes une influence prépondérante et presque souveraine."

Longtemps la secte cacha ses desseins sous les dehors de la philanthropie et de la bienfaisance, elle disait n'être qu'une société mutuelle, une société de secours.

" Aujourd'hui, dit Son Éminence, comptant sur un triomphe que tout semble lui promettre, elle renonce aux ménagements hypocrites. S'affranchissant de toute réserve, elle sort des ténèbres où elle est née et où elle a grandi. C'est donc publiquement et en plein jour que, par la voie de ses journaux, échos fidèles des résolutions des loges, elle déclare la guerre à Dieu. Niant toute religion révélée, elle s'attaque principalement à l'Église catholique, son plus redoutable adversaire, et s'efforce de ruiner du même coup, le christianisme, la morale, remplacée par je ne sais quelle morale civique, la famille, frappée au cœur par le divorce, renversant tout ce qui a constitué jusqu'ici l'ordre, la vie régulière, et assuré l'honneur et la prospérité des peuples."

Le cardinal Caverot parle ensuite des serments terribles par lesquels la secte lie tous ses membres pour des buts que connaissent seuls les chefs suprêmes. Par ces serments, les adeptes sont engagés jusqu'au crime, et s'ils n'exécutent pas les ordres qu'ils reçoivent, il y va de leur vie.

" Et, chose remarquable, disons-le en passant, ajoute le cardinal, ce sont ces mêmes hommes qui ne cessent de déclamer contre les engagements religieux, et veulent les proscrire comme contraires au droit naturel et au bien public. Mais est-ce que les engagements religieux sont secrets et indéfinis? Est-ce qu'ils ne sont pas réglés par des statuts connus d'avance de tous ceux qui les prennent?"

Est-ce qu'ils ne sont pas approuvés solennellement par l'Église ? Est-ce que le premier venu ne peut pas les trouver dans les bibliothèques publiques ? Est-ce que, d'ailleurs, ils ne sont pas limités par la grande et éternelle loi des commandements de Dieu, laquelle, chacun le sait, ne comporte aucune dispense ? Hypocrites ! cessez donc des déclamations sans fondement et sans bonne foi ; et au lieu de scruter l'œil de votre prochain, arrachez la poutre qui aveugle le vôtre."

Dans un rapide exposé des doctrines maçonniques, Son Éminence prouve que les loges se sont appropriées les doctrines *naturalistes*, qui sont la négation de l'ordre surnaturel et de toute révélation ; en un mot la négation du *Credo* et des vérités du christianisme. C'est la raison humaine, à l'encontre de l'autorité divine, devenant l'unique règle des croyances et des actions des hommes.

Pour faire prévaloir ces doctrines, la franc-maçonnerie doit forcément combattre et détruire l'Église catholique qui, ayant le dépôt des vérités révélées, continuera jusqu'à la fin des siècles à les enseigner. C'est donc contre elle que se tourne toute la haine des sectaires.

Pour détruire l'Église voici le plan qu'ont adopté les sectaires :
 " S'emparer des organes principaux de la presse, et multiplier ceux de la presse à bon marché que lisent plus particulièrement les masses populaires ; donner à ces journaux la mission de déverser chaque jour la calomnie sur l'Église, ses institutions et ses ministres ; demander à grands cris la séparation de l'Église et de l'État, pour ravir à l'Église, par cette odieuse et funeste mesure, la compensation légitime qu'elle reçoit pour les biens dont elle a été spoliée ; supprimer pour le clergé l'immunité du service militaire, afin de rendre impossible, dans un avenir prochain, le recrutement des ministres du sanctuaire ; torturer le Concordat pour rayer de cette loi de conciliation et de paix les dispositions libérales qu'elle contient, et les interpréter au détriment du clergé et de la liberté catholique ; mettre la main sur l'éducation des enfants du peuple, et, sous le prétexte d'une neutralité mensongère et impossible, défendre que le nom même de Dieu soit prononcé dans les écoles publiques ; rendre l'Église suspecte aux dépositaires du pouvoir en lui attribuant des envahissements imaginaires, comme si elle avait cessé de rappeler à tous l'obligation proclamée par son divin Auteur, de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ; représenter l'existence des ordres religieux comme incompatibles avec les lois de l'État, et même avec la loi naturelle, afin de rendre désormais impossible la pratique des conseils évangéliques. Tel est, en abrégé, le programme de la secte maçonnique, programme que vous entendez, que nous entendons préconiser tous les jours par une presse sans vergogne et sans frein, et qui s'accomplira fatalement, si la main de Dieu et si le zèle des catholiques n'y met obstacle."

Après ce tableau d'une si cruelle vérité que nous comprenons

sans peine la colère qu'il a excitée en France parmi les gouvernants francs-maçons, le cardinal passe à la situation faite au Saint-Siège par la secte, qui "publie hautement que le moment est venu d'anéantir même la puissance spirituelle du Saint-Père." On devrait tout craindre de l'audace de ces hommes, "si le divin fondateur de l'Eglise ne lui avait promis que tous les efforts de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle."

A la place de la morale chrétienne, quelle est la morale des francs-maçons, les uns panthéistes, comme les païens, les autres carrément athées? Le cardinal va nous le dire.

"Évidemment cette première et essentielle vérité de l'existence de Dieu une fois niée, ou seulement mise en doute, tout s'obscurcit, tout chancelle, tout sombre dans l'intelligence humaine, plongée, hélas! dans les ténèbres volontaires. La spiritualité de l'âme, son immortalité, les châtimens de la vie future, aussi bien que ses récompenses, deviennent choses incertaines, ou fables puérides; dès lors toute morale est sapée par la base; la fin dernière de l'homme se déplace; elle est toute entière dans le bonheur de cette vie; l'homme ici-bas n'a plus qu'à jouir, à satisfaire ses convoitises; et ne connaît plus d'autre règle de ses actes que l'obéissance à ses instincts et l'assouvissement de ses plus grossiers appétits. Voilà où aboutit nécessairement la morale maçonnique: et c'est cette morale décorée du nom de morale indépendante ou de morale civique, que l'on tente de substituer à la sainte morale de l'Évangile!"

Le cardinal Caverot parle ensuite des moyens indiqués par l'Encyclique pour conjurer les dangers de la franc-maçonnerie.

"Parmi ces divers moyens, dit Son Éminence, Léon XIII place en première ligne l'amour et la concorde entre les catholiques. Nos adversaires nous donnent ici un exemple dont il nous importe de profiter. Souvent divisés sur les questions politiques et sociales, chaque fois qu'il s'agit de nous attaquer, les camps les plus opposés se réunissent et oublient pour le moment tout ce qui les sépare. Enfants de la lumière, sachons imiter en ce point la tactique des enfants des ténèbres, et, laissant de côté les simples divergences d'opinion, ne formons qu'un seul corps pour la défense de notre sainte cause."

Les associations chrétiennes sont aussi un des remèdes indiqués par l'Encyclique. Parmi celles qui sont nées au XIX^e siècle, il faut placer au premier rang "cette admirable société de Saint-Vincent de Paul," dont le cardinal-archevêque fait ce touchant éloge:

"Dire le bien opéré par cette association qui, l'an passé, célébrait la cinquantième année de son existence, serait une thèse superflue. Avant tout, elle a détruit dans la classe dirigeante l'obstacle du respect humain, presque insurmontable jusque-là. La première elle a groupé les forces catholiques, et en rapprochant les hommes de bien les uns des autres, elle a exercé parmi ses membres le plus

fructueux apostolat. Mais ce qui fait sa principale gloire, c'est que les déshérités de ce monde la connaissent mieux encore. Elle pénètre dans leurs humbles demeures, elle s'assied au pied du lit du malade, elle sèche les larmes et adoucit les souffrances de la pauvre mère qui va mourir, et qui emporte du moins avec elle l'assurance que ses enfants ont trouvé d'autres pères, et ne seront pas complètement orphelins. Ah! quand on s'est enrôlé dans cette société qui, elle, n'a pas de secrets, n'a pas de serments et ne se propose d'autre but que de soulager l'infortune sans distinction d'opinions politiques, ni de différence de culte et ne fait attention qu'au malheur, on travaille efficacement à la solution du redoutable problème de la réconciliation de la richesse avec le paupérisme, et l'on raffermi la société ébranlée jusque dans ses fondements."

En terminant, le cardinal rappelle le songe dans lequel Nabuchodonosor vit une statue colossale qui le glaça de terreur. Elle était faite des matières les plus résistantes, sauf les pieds qui étaient d'argile; une simple pierre qui se détacha de la montagne où elle était appuyée, vint la frapper aux pieds et le colosse fut détruit. Son Éminence s'écrie :

" Nous aussi, N. T. C. F., nous avons en face de nous un colosse. Nos adversaires se comptent par milliers dans la plupart des États, ils sont les dépositaires du pouvoir, ils ont peuplé toutes les carrières de leurs adeptes. Nonobstant ces incroyables succès, et ceux qu'ils se promettent encore, gardons-nous de nous décourager. Léon XIII, en publiant son Encyclique a détaché la pierre. Elle roulera des hauteurs du Vatican, et accomplira, plus tôt peut-être qu'on ne le pense, le prodige, songe du roi Nabuchodonosor. Amen, amen. *Fiat, fiat.*

NAPLES PENDANT LE CHOLÉRA.

A Naples, où le choléra a fait de tels ravages que dans les trois journées des 7, 8 et 9 septembre, il y a eu 2,800 morts, le courage des habitants a été admirable, le dévouement des autorités religieuses et civiles à la hauteur de la terrible situation.

Ce courage vraiment extraordinaire, la population napolitaine a puisé dans la foi profonde, dans la piété ardente qu'elle a conservées au milieu même des excès de la révolution. La lettre que nous reproduisons en est un touchant témoignage :

" Je vous écris sous le coup d'une profonde émotion. Voilà deux jours que dans tout Naples on ne voit que des hommes et des femmes tous portant des échelles et les appliquant à tous les murs où il apparaît une trace de niche des saintes images qui avaient été maçonnées en 1862. Ce ne sont que des coups de piques qui jettent par terre les frêles cloisons; et voilà les saintes Vierges et

Les autres saints protecteurs qui sont de nouveau sortis au grand jour et en même temps dans toute la ville après une éclipse de vingt-deux ans. Le peuple fait cela avec beaucoup de calme et d'entrain et a l'air de se moquer pas mal de la police, qui s'est prudemment effacée devant ce réveil de la foi populaire.

“ Une grosse commère du quartier a remué tout le monde : *Il faut que toutes nos saintes Vierges reparassent.* Elle indiquait vivement au fond de la place un petit carré qui semblait être une niche couverte. Le portier du propriétaire s'opposait à ce qu'on démolît, en assurant qu'il n'y avait rien, et que, du reste, il fallait consulter le propriétaire. Celui-ci, consulté, a dit qu'en effet il n'y avait rien, mais que l'ancien tableau qui y était se trouvait chez lui, et il s'est empressé de le rendre à la dévotion des fidèles. Le tableau a reparu au milieu de la place, à la grande joie de tout le monde.

“ On a joint des échelles et il a été triomphalement cloué à son ancienne place, tandis que la commère, une sébile à la main, a fait la quête, avec laquelle on a vite acheté un grand nombre de cierges. La sainte Vierge a donc repris sa place d'honneur. Le charbonnier du coin, homme riche, a acheté maints pétards, et pendant longtemps ça été un joyeux bruit d'inauguration.

“ On dit que le roi passant rue de Tolède, le peuple a crié : “Grâce, sire !” Le roi a demandé ce qu'ils voulaient. “Rendez-nous nos madones et nos saints.” Le roi a tout de suite accordé la permission. Il a aussi levé l'interdiction des processions, sans cela le peuple se serait soulevé.

“ Chaque jour, une foule éplorée élève à Dieu d'ardentes prières, avec cette vivacité de démonstrations, parfois même cet accent et ces gestes impérieux qui, dans les pays méridionaux, sont l'affirmation exubérante de la foi. Partout ce sont de longues processions de pèlerins, appartenant à toutes les conditions, qui marchent, les pieds nus pour la plupart, la corde au cou, le chapelet autour des reins, à la suite des crucifix sanglants, des madones richement ornées, portées par les fidèles. Partout, les confréries de pénitents circulent à travers les rues en chantant les litanies de la Vierge. Les églises, perpétuellement ouvertes, reçoivent à toute heure du jour et de la soirée des foules suppliantes. Enfin, le saint Viatique est porté aux agonisants avec une dignité publique qu'on ne tolère même plus à Rome.

“ Les ministres auraient voulu interdire et arrêter ces explosions de la piété et de la douleur populaires. Mieux avisé, le roi Humbert a voulu que les Napolitains eussent en leur deuil, la liberté pleine et entière de prier. Il a fait respecter ces processions qui of-fusquent l'impiété, qui font ricaner la Révolution, qui font enrager les sectaires du démon.

“ C'est qu'en face d'un tel péril, les petites lois restrictives du culte, les mesquins arrêtés qui parquent Dieu dans le sanctuaire, ne tiennent pas contre l'impérieux besoin du peuple qui sait, mieux que ses chefs, où est le vrai remède.”

MENDIANTE LE MATIN ET COMTESSE LE SOIR.

ÉPISEDE DU CHOLÉRA DE 1832.

C'était en 1832, cette année-là fut cruelle. Un terrible fléau s'était abattu sur la France. On était agité, poussé, étourdi par des terreurs profondes. On fuyait ses parents, ses amis. Les plus grands courages étaient ébranlés. On voyait avec terreur de lourds convois. On ne comptait plus les morts, les cloches ne sonnaient plus pour eux, un morne silence pesait sur Paris. La nuit et le jour, on voyait, allant et venant à la hâte, les prêtres et les sœurs de Charité. Les uns portaient Dieu au travers de la désolation générale, et les autres, au nom de Dieu, portaient des soins, des secours, des consolations et des prières.

On voyait à travers Paris de longues files de pauvres se rendant aux portes hospitalières. Là, des secours leur étaient distribués. Des mères, affaiblies par le travail et la maladie, terrifiées par la crainte, tendaient la main pour les enfants. On en voyait parmi elles qui, jusque là, avaient suffi par leur travail aux besoins de la maison, et qui, pour la première fois, recouraient à l'aumône ; elles se mêlaient à celles qu'une plus grande misère avait depuis longtemps aguerries à cette tristesse. Elles abritaient leurs anciens haillons sous les haillons plus récents de leurs compagnes et dissimulaient leur douleur comme une honte. Parmi ces pauvres se trouvait une femme cachée sous un chapeau déformé, abrité d'un vieux voile, gantée de vieux gants de tricot reprisé, enveloppée d'un châle jadis beau, aujourd'hui presque en loques. Cette femme, toujours silencieuse, recevait quand on lui donnait et ne demandait jamais rien. Elle était de tous les groupes, allait à toutes les portes, recevait sans rien témoigner, ou s'éloignait sans avoir reçu, sans que jamais ni les sœurs ni les pauvres aient pu pénétrer le secret de sa misère. Sa demeure était ignorée : elle sortait on ne sait de quel coin ; mais sa réserve et son air honnête la faisaient remarquer ; on la croyait déchuë de quelque fortune, on la disait veuve.

Parmi les sœurs chargées de venir en aide aux pauvres, une surtout l'avait remarquée. Sœur Angélique avait même, d'un regard charitablement indiscret, pénétré à travers l'épaisseur du voile qui cachait le visage de la *veuve* ; elle était jeune. La sœur Angélique lui avait parlé et n'avait obtenu que quelques monosyllabes, et comme la sœur Angélique savait que la discrétion est une charité, elle n'avait pas insisté, mais elle ne perdait pas de vue la *veuve*, et quand elle ne la voyait pas tout d'abord dans le groupe de ses pauvres, elle était inquiète, elle cherchait du regard. Elle craignait que la maladie n'atteignît cette femme, dont on ignorait la demeure et qui pouvait rester sans secours.

Peu à peu, le cœur de la sœur s'était attaché à cette inconnue

de la misère, il lui avait semblé qu'un jour le regard de cette femme avait croisé son regard d'une façon sympathique et tendre, et que depuis ce jour une singulière amitié existait entre elles.

A travers les misères et les calamités de cette terrible année, à travers ses rudes et dangereux devoirs, la sœur Angélique pensait à *la veuve*, priait pour elle, souhaitait de la connaître, et ne désespérait pas de découvrir sa demeure. Chaque matin, entre la sœur et *la veuve*, il y avait une entrevue à distance, et quand la sœur remettait à *la veuve* les secours que celle-ci ne réclamait que par sa présence parmi les pauvres, oserais-je dire que quelque chose de plus affectueux et de plus tendre accompagnait l'aumône ? Dans ce cœur ouvert à toutes les infortunes, *la veuve* avait une place particulière. Un certain attendrissement saisissait la sœur Angélique quand elle apercevait l'affreux chapeau, le châle en loques, et la robe reprise de son amie. Une amitié était née à travers la détresse et les terreurs du moment.

A cette époque vivait, rue de Lille, dans un magnifique hôtel, une jeune femme récemment mariée. Je l'appellerai, si vous voulez, la comtesse Marie, car vraiment elle s'appelait Marie. La terreur qui couvrait Paris semblait n'avoir point approché d'elle. Elle multipliait ses visites, invitait sans cesse, et chaque jour remplissait son hôtel de toute la société parisienne. Je ne dirais pas sa beauté, car elle n'était point belle, mais son esprit, sa grâce, son savoir retenaient et charmaient tout le monde. Elle usait de toutes les ressources et de toutes les séductions de la fortune et de l'esprit pour retenir autour d'elle ses nombreux amis. Son mari s'associait à tous ses efforts, et bientôt l'hôtel de*** ne désemplit plus de visites, d'invités et d'amis.

Les amis de la jeune femme disaient ; elle cherche à s'étourdir sur le danger du moment.

LES ABONNEMENTS.

Nous adressons présentement les comptes de nos abonnés retardataires, avec l'espoir qu'il accueilleront favorablement notre demande.

Les amis de la *Semaine religieuse* en retard dans leur abonnement comprendront sans peine qu'avec la modique somme de *une piastre*, il ne nous est pas possible de faire des frais de collection, après avoir publié 24 pages chaque semaine pendant 12 mois et avoir payé 25 cents d'affranchissement.

Les abonnements sont exigibles d'avance.

Un homme, âgé de 43 ans, parlant le français et l'anglais, désire une place permanente dans une église ou maison religieuse.

Pour d'autres renseignements on peut s'adresser aux RR. PP. Rédemptoristes, paroisse Sainte-Anne, Montréal.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
déliivrés de leurs péchés.
xx Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Abbé Alexis Josse Martineau.—John Harding.—Mary Lavery.—Léandre Bertrand.—J. B. Boucher.—Joséphine Wilscaue.—Elisabeth Dæery. Zotique Deslongchamps.—Joseph Delisle.—Rosalie Therrien.—Bridget Murphy.—Appoline Lagarde.—Gilbert Rochon.—Catherine Hyland.—J. Bte Senécal.—Rose Richer.—Louise Brisson.—Joseph Ricard.—Joseph Julien.—Célanire Brasseur.—Thomas Cuddihy.—Marie Lebrun.—H. Do. herty.—Marguerite Perrault.—Narcissé Myette.—Joseph Cassant.—Joseph Delisle.—Pierre Allard.—Amable Doré.—Thos Crcecy.—Chs A. Terroux.—Nicholas Lynch.—James Luby.

DE PROFUNDIS.

POELES ! | POELES !

POELES A BOIS ET A CHARBON

Pour EGLISES, ECOLES ; passages ; les plus nouveaux dans le marché et des meilleures manufactures. Chez

L. J. A. SURVEYER
1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société ; par les membres du Clergé que leurs affaires appellent à la ville ; par la magistrature, les professions libérales et le haut commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

PERRAULT & MESNARD,

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414, P. O.

MONTREAL.

GRANDE FONDEUR DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Beullac, 229 Notre-Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Escussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'Imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU
231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

GABOURY & CADREUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents, résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à **PRIX MODÉRÉS.**

137 ET 139 RUE VISITATION, 137 ET 139
MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des pounons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.

SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dyssenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epiceries.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

CLOCHES D'EGLISES

The Jones Bell foundry Co
TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK
LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
22 RUE ST.-NICHOLAS
MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
Fabricants de sonniers en er.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent
MONTREAL.

Prescriptions des medecins préparée avec soin. Première qualite de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE—DORURE—PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux; etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Epaigne

MENEELY BELL COMPANY

A TROY; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**

Troy, N.-Y., U. S. A.

AUX ECONOMES
BON BEURRE EN TINETTES

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

 **BEURRE, THE,**

VINS, BIERE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.